

l'encoche

revue d'information
de la commune de Montana



Décembre 2009 - N° 13

La police municipale de Crans-Montana



La police municipale de Crans-Montana

Pages d'histoire de la police municipale de Crans-Montana

« Coopération, rationalisation, professionnalisme » : tels pourraient être les mots d'ordre de la police municipale de Crans-Montana. Sa structure, adaptée aux défis présents, est le fruit d'une longue et délicate évolution qui s'est basée sur un défi fondamental et inscrit dans le long terme : assurer le bon déroulement de la vie quotidienne des citoyens et des hôtes de Crans-Montana et de sa région.

Si le rôle et le fonctionnement actuels de la police de Crans-Montana vous sont sans doute connus, il se peut que vous ignoriez le long processus qui a conduit à la situation d'aujourd'hui. Voici, en quelques pages, l'histoire de la police sur le Haut-Plateau.

La police intercommunale de Montana-Randogne (1929-2006)¹

Notre récit, basé sur les archives communales et les témoignages d'agents retraités et actifs, débute avec l'essor de la station de Montana-Vermala, à l'époque où elle évolue séparément de celle de Crans.

C'est ainsi en 1929 que, pour la première fois, les archives communales de Montana mentionnent la nécessité de s'attacher les services d'un gendarme. En réponse à une requête de la Société de développement de Montana-Vermala, l'administration communale se montre favorable à la nomination d'un gendarme². Dès lors et pendant plus de deux décennies, la sécurité, l'ordre public ainsi que le contrôle des habitants et des viandes vont être assurés par la police cantonale.



Vincent Lamon

¹ Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez consulter l'article intitulé « L'Intercommunale Montana-Randogne », in *L'Encoche*, n°3, décembre 1999, pp. 32-37. Mes remerciements à Hugues Rey, notre archiviste communal, pour avoir mis à ma disposition les archives qui traitaient de ce sujet.

² Copie d'une lettre expédiée à la Société de développement de Montana-Vermala, in PA 003 - Fond V - Lettres de 1929 à 1949.



Il faut dire que la station de Montana-Vermala prend rapidement de l'essor. Pour y faire face, les communes de Montana et de Randogne décident, au début des années 30, de traiter d'un front commun la question de la sécurité. Elles établissent donc une convention intercommunale. Un conseil mixte, formé de conseillers des deux communes est donc chargé de superviser les actions des deux gendarmes alors en poste.

Or, le développement de la station va en s'accéléralant, si bien que la Société de développement tente d'obtenir, une quinzaine d'années plus tard, la nomination d'un troisième gendarme³. Faut-il en déduire que la station devenait, peu à peu, un « coupe-gorge » ?

Pas exactement. Il s'agit avant tout, selon la Société de développement, d'une mesure rendue nécessaire par l'augmentation des tapages nocturnes. Les deux gendarmes en poste étaient alors manifestement débordés⁵.

Presque 20 ans plus tard, en 1952, la police intercommunale de Montana-Randogne voit le jour, suite à l'engagement d'Alfred Clivaz par les présidents de Montana et de Randogne.

Après avoir suivi un stage auprès de la police municipale de Sierre, Alfred Clivaz reçoit la mission d'établir



Photo transmise par A. Clivaz.

En uniforme, Alfred Clivaz,
premier agent de la police municipale
de Montana-Randogne.
En service de 1952 à 1982.

³ Lettre du 23 juin 1943 de la Société de développement de Montana-Vermala aux administrations communales de Montana et Randogne, in PA 003 - Fond V - Lettres de 1929 à 1949.

⁴ Comme en témoigne une lettre du 15 mai 1931 à l'Association des Pensions et Cliniques, dans laquelle le Président de la commune de Montana répondait qu'une requête avait été déposée à plusieurs reprises auprès du Département de justice et police pour demander l'attribution d'un troisième gendarme à la station, in Fond d'archives IIC.

⁵ Comme le faisaient remarquer les communes dans une lettre du 25 mars 1930 : « Il est impossible à deux agents de surveiller une station comme Montana s'échelonnant sur une distance de 2 à 3 kilomètres. Il est à remarquer que 500 ouvriers travaillaient l'été dernier à la station, et principalement sur Crans ». Cet extrait est tiré de l'article de M^{me} Sylvie Doriot Galofaro intitulé « Les sites d'Ycoor et de Grenon » dans l'ouvrage collectif *Un siècle de tourisme à Crans-Montana*, sous la responsabilité de Sylvie Doriot Galofaro, Editions Porte-Plumes, 2005, pp. 155-156.



Photo transmise par J. Lamon
Joseph Lamon, agent de 1955 à 1968.

la liste des domiciliés des deux communes. Pour ce faire, il n'a d'autre moyen que de frapper à la porte de chaque résident de la station. On peut bien s'imaginer ce travail qui entérine de fait la fusion de la police municipale et du contrôle de l'habitant des deux communes.

Trois ans plus tard, alors que le contrôle des travailleurs étrangers devient de plus en plus important, le conseil intercommunal prend la décision de mettre au concours un second poste d'agent municipal. Joseph Lamon soumissionne et obtient le poste. Il seconde ainsi Alfred Clivaz jusqu'en 1968, date à laquelle il quitte la police pour devenir caissier de la commune de Montana.

En 1956, les locaux de la police municipale – après avoir été installés dans un local en bois à l'emplacement de l'actuelle poste de Montana-Vermala – sont déplacés au bâtiment des Services Industriels de Sion. Nos agents n'ont pas fini de déménager, puisque leurs bureaux seront transférés, dès 1975, dans l'immeuble «Cécil». Les deux agents peuvent compter sur Marguerite Tschopp, secrétaire de 1971 à 1982, qui s'occupe du bureau en leur absence. Sur le plan humain, l'effectif augmente petit à petit. Plusieurs agents viennent ainsi renforcer les rangs de la police intercommunale. Daniel Rey, contractuel de 1971 à 2002, Gaston Biollay et Maurice Bonvin, provenant tous deux de la gendarmerie, sont les premiers de ces nombreux renforts.



Bâtiment des Services Industriels de Sion, à Montana.



Bâtiment Cécil.



Le nouveau logo de la police municipale, adapté au nouveau design des logos de Crans-Montana.

Lorsque Alfred Clivaz prend sa retraite en 1982, après 30 ans de service, il est remplacé par Erwin Pont comme chef de poste. Par la suite, Gaston Biollay, puis Maurice Bonvin assurent cette responsabilité jusqu'à la nomination de Michel Charpiot, en 1989. A son départ pour la police fédérale à Lausanne en 2003, celui-ci fut remplacé par Patrick Besse.

Ce dernier quitte ensuite ses fonctions en 2005 pour s'engager comme policier à la commune de Saint-Léonard. L'intérim est alors à nouveau assuré par Maurice Bonvin jusqu'à la nomination d'Ivo Gerosa, commandant de la désormais «Police municipale de Crans-Montana».

A côté des chefs de poste, de nombreux agents ont travaillé au sein de ce corps de police : Didier Rudin (1993-1994), qui va s'engager par la suite à la police de Préverenges ; Armand Freysinger (1994 à 1999), qui venait de la gendarmerie ; Alexandre Barras, (1989 à 1990) actuellement révérend-curé à Grône et à Granges, et aumônier de l'International Police Association qui bénit le nouveau bâtiment des forces de police de Crans-Montana lors de son inauguration le 27 septembre 2008 ; Pascal Cordonier (2000-2007), actuellement aux travaux publics de la commune de Montana ; Thierry Papilloud, aujourd'hui à la police municipale de Sion, actif sur le Haut-Plateau de 2003 à 2006⁶ et Pierre Giavina engagé comme contractuel en 2005 et qui quittera la police en 2006.

Il a fallu l'union de ces multiples forces pour faire fonctionner la police intercommunale de Montana-Randogne pendant plus de cinquante ans.

⁶ Je remercie Maurice Bonvin pour son « Historique de la police intercommunale de Montana-Randogne 1952-2006 ». En me le transmettant, il m'a rendu un grand service et permis de mieux situer les événements dans l'ordre chronologique. Je tiens à remercier également le Cdt Ivo Gerosa pour les renseignements qu'il m'a transmis lors de nos rencontres et par le biais de la rédaction d'un *Historique de la Police du Haut-Plateau*, à mon attention.



Les tâches de la police intercommunale de Montana-Randogne (1929-1982)

Il me semble important de revenir un instant sur les tâches accomplies par les premiers représentants de la police intercommunale de Montana-Randogne. Vous le savez bien, être agent de police, c'est d'abord avoir le sens de l'intérêt commun et être prêt à lui sacrifier son propre intérêt. Dès les années 1950, les agents de la police municipale exercent un métier astreignant. En plus des heures quotidiennes, ils doivent également assurer un service de nuit, à tour de rôle. Par ailleurs, les vacances restent subordonnées à la tranquillité publique. Les interventions de nuit sont aussi monnaie courante, principalement le week-end. Voilà des heures de travail qui ne sont que rarement compensées.



Le nouvel écusson de la police municipale.

Il faut bien s'imaginer le travail et le dévouement de ces hommes, à une époque où il s'agit de couvrir un territoire important sans moyen de déplacement adapté (le plus souvent à pieds ou à bicyclette, puis, bien plus tard, en véhicule privé dont le kilométrage était remboursé), et de remplir les nombreuses obligations consignées dans leur cahier des charges⁷. C'est ainsi qu'Alfred Clivaz fait régulièrement la fermeture des cafés, à bicyclette, depuis le Pavillon des sports jusqu'à la Diligence⁸.

La première de leurs missions va rester pendant longtemps l'organisation du bureau du contrôle de l'habitant. Il faut en fait pouvoir recenser la population et inviter les nouveaux arrivants à déposer leur acte d'origine. Les tâches «subsidiaries» vont, quant à elles, de l'encaissement des impôts des employés d'hôtel et des ouvriers étrangers à l'accompagnement des responsables pour l'implantation de nouvelles constructions, en passant par le contrôle des viandes et des denrées

⁷ Je tiens à remercier pour tous ces renseignements Alfred Clivaz, Joseph Lamon et Marco Zermatten, respectivement agents de la police municipale de Montana-Randogne, et gendarme du poste de Crans de 1961 à 1965. Eux trois, lors d'un entretien (le 21 novembre 2008), m'ont permis d'en apprendre plus sur cette période, grâce à leur implication dans ces événements.

⁸ Selon entretien du 12 juillet 2009 au cours duquel il me remit deux photographies de lui en uniforme.



alimentaires, l'encaissement des taxes de séjour, la fermeture des cafés et la présence indispensable lors du déblaiement des neiges⁹. En ce temps-là, selon leurs propres dires, les agents de la police municipale sont connus et respectés de la population comme représentants de l'autorité. On peut alors parler de «police de proximité», tant ils connaissent les citoyens. Cette relation de proximité est facilitée du fait de la tenue, par les agents, du bureau des étrangers; à ce titre, ils ont inévitablement déjà rencontré chacun des résidents intermittents de la station.

Dès 1952, ce sont donc deux corps de police qui patrouillent sur le Haut-Plateau: la police intercommunale de Montana-Randogne, à l'est, et la police cantonale, à l'ouest. Elles collaborent étroitement, se réunissant une fois par semaine afin d'établir un plan de surveillance hebdomadaire. Si la police cantonale remplit alors toutes les tâches liées aux infractions relevant du code pénal, la police municipale accomplit quant à elle un grand nombre de tâches subsidiaires, administratives et de maintien de l'ordre public.



Immeuble Scandia, à Crans.

La police intercommunale de Crans (1971-2006)

En 1971, la police intercommunale de Montana-Randogne voit se constituer son pendant avec la création de la police intercommunale de Chermignon, Lens et Icogne. Dès lors, Hans Wittwer et ses hommes assument une grande partie des rôles tenus auparavant par la police cantonale sur Crans. Trois corps de police vont désormais devoir s'entendre pour assurer l'ordre et la sécurité du Haut-Plateau: la police cantonale, qui occupait des locaux près du poste actuel, et les polices intercommunales de Montana-Randogne et de Crans, respectivement dans les locaux du «Cécil» et du «Scandia».

⁹ Je dois ces indications à Joseph Lamon qui me les a transmises soit oralement lors de nos nombreux entretiens sur le sujet, soit par écrit. Pour ce point, j'ai repris presque tels quels ses propos.



Lorsque Hans Wittwer prend sa retraite, en 2005, il est remplacé à la tête de ce corps de police par Emmanuel Pache.

D'après les renseignements que j'ai reçu d'Ivo Gerosa et de ses hommes, les autres agents qui y ont travaillé quelques années furent Gustave Bonvin, Claude Jatton, Fabrice Bonvin, Roberto Faini, Silvain Moix, Marcel Nydegger et Vincenzo Rubin. L'appointé Gilles Blanc est également en fonction durant quelques mois en 2007 avant de rejoindre la police municipale d'Aigle. Jacky Praplan fonctionne, quant à lui, comme auxiliaire durant les saisons d'hiver, de même que Bruno Carroz, qui y travaille de 2006 à 2007; Jessy Pott est la première femme engagée au sein de la police municipale de Crans, pour la saison hivernale 2007/2008. Finalement, Georges Bagnoud, engagé en 1997, prend sa retraite en août 2009.



Photo: Danielle Emery Mayor

Vue de l'arrière du nouveau bâtiment de la police municipale, lors de son inauguration, le 27 septembre 2008.

Historique de la police intercommunale de Crans-Montana

Afin de mieux coordonner leurs efforts, les deux polices intercommunales forment le 7 décembre 2005, une « Association des Polices Intercommunales (API) ». Nommé en 2005, Ivo Gerosa entre en fonction comme commandant de la nouvelle police fusionnée le 1^{er} avril 2006. Les deux anciennes polices intercommunales occupaient alors encore des locaux distincts, tandis qu'elles allaient travailler de concert, au sein de la même structure, depuis le 1^{er} juillet 2006.

Deux ans plus tard, cette association est intégrée dans la structure de l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM). Le nouveau règlement intercommunal de police a d'ailleurs été adopté en décembre 2006 par les assemblées primaires des six communes. Il fournit depuis, avec le code pénal et d'autres lois et règlements, la base légale sur laquelle repose les actions de notre police municipale.



Si, aujourd'hui, le fonctionnement de la police municipale de Crans-Montana en démontre le bien-fondé, la fusion des polices elle-même n'a pas été gagnée d'avance. Elle est entérinée petit à petit, après avoir échoué une première fois au cours des années 1990. Mais cette fois, les autorités politiques et les citoyens se rendent compte que la fusion est indispensable à une gestion rationnelle du Haut-Plateau en termes de sécurité et d'ordre public. Songeons par exemple qu'il fallait



Bâtiment actuel de la police, au centre de Crans-Montana.

auparavant compter avec deux règlements de police et des pratiques différentes, dans la même agglomération ! Comme le relève David Bagnoud, interrogé par le *Nouvelliste* en 2006, alors qu'il était président du comité de direction de l'API, nouvelle police fusionnée : « Des collaborations existaient, mais un agent de Crans ne pouvait verbaliser à Montana, et vice-versa. Plus incohérent encore, la police municipale de Crans disposait d'un radar, pas celle de Montana, parce que les conseils en avaient décidé ainsi. On menait des politiques complètement différentes, jusque dans les choix stratégiques »¹⁰. De nos jours, les trois anciennes forces de police de Crans-Montana se côtoient dans un même immeuble, devenu le symbole de cette fusion réussie.

Le quotidien de la nouvelle police fusionnée.

Les treize agents et les trois auxiliaires de la police municipale de Crans-Montana veillent à la tranquillité de l'ordre public, jour après jour. Leurs objectifs primordiaux restent le « maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'ordre public, la protection des personnes et des biens, le respect des bonnes mœurs, la sauvegarde de l'hygiène et de la santé publique »¹¹. Ces missions sont réalisées par des hommes compétents,

¹⁰ Extrait de « Une police sous un seul toit », par Xavier Filliez, dans le *Nouvelliste* du 25 octobre 2006, n° 248, p. 29.

¹¹ Selon document de présentation du Commandant Gerosa.



Photo : Danielle Emery Mayor.

Le nouvel uniforme, adopté depuis mai 2009.

titulaires d'un brevet fédéral de policier. Il s'agit en effet, désormais plus que jamais, de faire ses preuves pour devenir policier, de suivre une formation exigeante qui dispense les connaissances indispensables, au sein de l'Académie romande de police.

Les agents sont aidés en cela par des moyens matériels et technologiques également sans précédent : radar pour la prévention routière et la répression (suite à une convention avec la police cantonale); caméras surveillant les points stratégiques de Crans-Montana pour lutter efficacement contre les déprédations et les vols, n'en sont que quelques exemples. Enfin, à l'intérieur d'un même bâtiment, la coordination entre les corps de police municipale et cantonale est optimale, tout comme la gestion des locaux et du matériel.

On ne saurait passer sous silence certains engagements de ce corps de police qui en révèlent le dynamisme tels la prévention routière auprès de centaines d'élèves des six communes, le cours d'éducation au



droit suisse pour les élèves de l'Ecole des Roches ou encore la collaboration aux diverses manifestations prévues sur le Haut-Plateau.

Enfin, à la manière des corps de police anglo-saxons, la police municipale de Crans-Montana s'est dotée, en mai 2007, de patrouilles à vélos, les «Bike Patrols». Celles-ci présentent l'avantage de rapprocher policiers et citoyens, de prévenir les délits par une surveillance auditive accrue, et, bien entendu, de permettre l'accès à des endroits inaccessibles en voiture. La police municipale compte également une division qui s'occupe des tâches administratives, gain de temps pour les agents effectuant des missions « sur le terrain ».

Le mot de la fin

Le corps de la police municipale de Crans-Montana est une institution pionnière. Les autorités politiques et nous, citoyens, pouvons voir combien la collaboration entre les six communes est bénéfique, voire vitale, dans certains domaines, tel celui de la sécurité. A travers le succès de cette fusion, nous comprenons combien les citoyens du Haut-Plateau vivent en interdépendance. Gageons que le travail de notre police municipale continuera de nous rendre sensibles aux avantages d'une coopération intercommunale déjà bien engagée, et qui pourrait bien s'étendre et se renforcer encore dans le futur. Le bien commun des citoyens des six communes et des hôtes de Crans-Montana en sera l'objectif premier.

Vincent Lamon